

**COMPTE-RENDU de la REUNION  
du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 20 septembre 2016 à 20 heures  
Espace Haute Charente Roumazières Loubert**

**Délégués communautaires :**

L'an deux mille seize le vingt septembre, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de Haute-Charente dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace Haute Charente, commune de Roumazières-Loubert, sous la présidence de Christian FAUBERT, Président.

**Membres présents :**

ROUSSEAU Daniel, ROUGIER Robert, GROS Bernadette, POINET Marie-Claude, DELAHAYE Vincent, SUDRE Patrick, TAUGOURDEAU Mireille, FOURGEAUD Jean-Claude, SUCHET Mauricette, CORMAU Pierre, VINCENT Ingrid, POINT Fabrice, FOURNIER Michel, RIVAUD Jean Marie, DUVERGNE Jean-François, MARSAC Jacques, MESNIER Jean Claude, SARAUX Éric (suppléant), DUTEIL Pascal, RAYNAUD Catherine, COMPAIN Jean-Pierre, COQ Michel, MALHERBE Jean-Louis, TRAPATEAU Jean-Marie, BRANDY Daniel, CADET Guy, MADIER Pierre, FAUBERT Christian, PRESSAC Didier, FAURE Maurice, DUFAUD Jean-Michel, FOUILLEN Marcelle, TRIMOULINARD Danielle, CHAGNAUD Danielle, BAUDET Joël, DERRAS Michèle, LAVAUZELLE Sébastien, GUIMARD Elisabeth, LOISEAU Mickaël, VITEL Denis, RENAUD Christelle, RIVET Bernadette (suppléante), SOULAT Pierre.

**Absents excusés :**

MASDIEU Marie Agnès, MARTIN Alain, MORAND Gérard, DE RICHEMONT Henri, FERNANDES Sonia, GAILLARD Olivier, NOBLE Jacques, DUPIT Jacques.

**Membres suppléants présents :**

Pascal CANIN, Jean-Pierre LEONARD, Éric SARAUD, Jean-Michel LIVET, Jean-Michel MABILLOT, Pascal VALLAT, René TRICAUD, Jean-Pierre BOURNIER, David FREDAGUE, Gérard DEVESNE, Mick SMITH, Christian RAYNAUD, Bernadette RIVET, Isabelle SERGENT.

**Invités élus présents :**

Mme Sandrine PRECIGOUT, Conseillère Départementale  
M. Jérôme LAMBERT, Député

**Invités excusés :**

Mr Jean-Paul MOSNIER, Sous-préfet  
Mr Gérard DESOUHANT, Président Pays Charente Limousine

**Présents :**

*Correspondante :* Mme Marie Françoise CORMIER, Charente Libre

**Date de la convocation :** 14 septembre 2016

**ORDRE DU JOUR :**

- Approbation CR CC 27/07/16
- CR rencontre INTERCO des 2 bureaux du 14/09
- Point sur les recrutements médecins en Haute Charente
- Validation d'un courrier au Ministre de la Santé
- Validation dossiers Soutien aux communes
- CR Commission Environnement - Le FREDON, Broyeur
- Ligne de trésorerie
- Mise à jour des Statuts/Loi NOTRe
- Aménagement, entretien gestion aires d'accueil gens du voyage Adhésion au SMAGVC
- Compétence Bornes de charge électrique « transfert » au SDEG 16
- Taxe de Séjour Tarifs 2017
- Exonérations TEOM 2017
- Décisions modificatives Rectification du BP 2016
- Validation modalités de la mise en place du Compte Epargne Temps
- Emprise foncière Rondpoint « Est » Roumazières Loubert
- Village Vacances Montembœuf - Tarifs 2016 - Création Régie

- Financement ADEL Pays
- Questions & Informations diverses

Christian FAUBERT, Président, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires et présente les excuses des personnes ne pouvant être présentes.

### **Quelques informations du Président données en début de séance :**

- 1) Compte rendu de la visite chez Monsieur le Préfet du mardi 26 juillet : Ce dernier a indiqué à ses interlocuteurs que les élus avaient le temps de prendre des décisions d'organisation, mais la date butoir du 1er janvier 2017 était péremptoire.
- 2) Notre collectivité a notifié, sous forme de congés, l'expiration du bail commercial avec M. Patrick BOUNY pour son établissement « La Côte de Bœuf » sur la commune de Pressignac au lieu-dit La Guerlie ; le nouveau bail se fera sans l'emprise foncière de la plage et des sanitaires.
- 3) Implantation de pylônes GSM pour de la téléphonie mobile autour des lacs : appel à projets déposé avec la CdC POL sur le site de France Haut Débit.
- 4) Concernant le site de la Guerlie, la récupération demandée de nos terrains occupés par le centre équestre de Monsieur MORLAS est effective depuis le 15 septembre.
- 5) Le changement récent du photocopieur à l'Espace Haute Charente permet aux associations de disposer gratuitement d'un appareil de reprographie, comme par le passé.
- 6) Un assouplissement récent de l'arrêté préfectoral relatif aux conditions de circulation des camions au carrefour de la Croisière (RN 145 / A20) permettrait une meilleure répartition des flux sur la D 951 et la RN 141.

### **Approbation CR CC 27/07/16**

Le Président demande à ce que les deux mentions suivantes soient rajoutées dans le dernier compte-rendu du conseil communautaire :

- 1) La proposition d'Eric SARAUX, à savoir, comme il n'y a pas eu de compte rendu de la réunion du 26 juillet dernier avec Monsieur le Préfet, il propose de rajouter dans le compte-rendu du conseil communautaire du 27 juillet :  
« M. le Préfet nous a bien écouté et a insisté sur le fait que nous avons du temps devant nous, et nous a demandé de travailler sur tous les sujets d'organisation de gouvernance de siège etc.  
Une chose est sûre la date du 1/01/2017 du schéma de l'intercommunalité sera respectée.  
Il faut rassurer le personnel, on ne va pas tout modifier ; ce sont ses paroles.  
Pour le nom de la nouvelle collectivité nous devons en proposer un qui pourra être modifié par la suite, sinon il en donnera un. Il en est de même pour le lieu du siège. »

- 2) Jean Marie RIVAUD n'avait pas été cité parmi les excusés.

Après avoir rappelé les grandes lignes des travaux du dernier conseil, **le Compte Rendu** est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **CR rencontre INTERCO des 2 bureaux du 14/09**

Le Président rappelle les points importants développés lors de la réunion des élus du bureau de notre collectivité avec Monsieur le Préfet le mardi 26 juillet. Plusieurs sujets ont été évoqués, sans trop respecter la proposition d'ordre du jour :

- Un échange sur le fonctionnement des SPANC a eu lieu le 12/09/16. Logiciels de gestion du SPANC « harmonisation »
- Nouvelles compétences obligatoires : Eau/GEMAPI, Assainissement. Urbanisme. Gens du voyage
- Calendrier 2016/2017 :

**Accord local** répartition des sièges au plus tard le 15/12/16, ce sont les délégués communautaires élus en 2014. Il n'y a pas de vote au sein des Conseils municipaux sauf pour Chabonais qui perd un délégué

**Gouvernance** l'élection aura lieu en janvier et au plus tard le 4ème vendredi

- **SCOT** : Proposition de la CdC POL, une rencontre est prévue le 8/09/16 à Saint Junien avec les CdC de : Bandiat Tardoire, Vallée de la Gorre, Les Feuillardiers, Le Confolentais
- **Missions Pays** : ADEL LEADER Contrat de Ruralité

Le Président présente le nombre des délégués dans la future assemblée élargie, soit 82 (51 pour la Haute Charente et 31 pour le Confolentais), calculé à la proportionnelle. Plusieurs élus veulent conserver les 4 sièges qui risquent d'être supprimés.

### **Point sur les recrutements médecins en Haute Charente**

Jacques MARSAC expose la double stratégie actuelle de recrutement de nouveaux médecins pour notre territoire :

1) Un travail est mené avec les professionnels de santé de Haute Charente pour inciter des jeunes diplômés sortant de l'Université à s'installer sur notre territoire. Un projet de plaquette promotionnelle est en cours de réalisation pour séduire des candidats.

2) Une démarche a été lancée avec un cabinet de recrutement spécialisé, avec des résultats divers :

- Brigueuil. Médecin haïtien,

- Saint Laurent-de-Céris : médecin argentin,

- Montembœuf : médecin de la Navale ; c'est un échec, car il préfère retourner avec un statut salarié en Bretagne.

Par ailleurs, notre collectivité doit encore travailler sur Chabanais.

### **Validation d'un courrier au Ministre de la Santé**

Après lecture dudit courrier par M. Jacques MARSAC, l'assemblée à l'unanimité fait part de son accord pour l'envoyer au ministère.

### **Validation dossiers Soutien aux communes**

Jacques MARSAC présente les 8 dossiers étudiés par la commission ad hoc une heure plus tôt, à savoir :

Commune	Objet	Budgété
Vitrac	Agrandissement de la salle des fêtes	14 415
Verneuil	Divers travaux et acquisition d'une débroussail	3197
Mazières	Installation d'un colombarium au cimetière	600
Mazières	Travaux de peinture du logement communal	1450
Mazerolles	Acquisition d'une maison et d'un terrain	15 000
Chirac	Réhabilitation du multiple rural	4196
Verneuil	Acquisition de radiateurs	972
Sauvagnac	Réfection du plancher de la salle des fêtes	5176
		<b>45 006</b>

Approbation à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

### **Compte rendu de la Commission « Environnement » - La FREDON, Broyeur**

Jean François DUVERGNE évoque les décisions prises lors de la réunion de la commission « Environnement » du 13 septembre. Plusieurs points ont été évoqués :

1) Etude avec le cabinet Hydraulique Environnement pour l'aspersion des effluents dans le bois situé au-dessus du site de la Guerlie sur la commune de Pressignac. Coût environ 9 000 €

Décision : unanimité de l'assemblée.

Il rappelle pour information que jusqu'à présent, c'était le chantier d'insertion de notre collectivité, qui faisait le travail, et qui présente un risque sanitaire certain avec les effluents pollués.

2) Etude avec le syndicat agricole FREDON pour l'établissement d'un plan de gestion différencié des espaces verts relatif à notre collectivité, avec une participation au financement à 70 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

La perspective serait de pouvoir également financer l'acquisition d'un broyeur 3 points avec l'aide de l'Agence.

Décision : accord à l'unanimité pour une étude concernant notre collectivité.

3) Mise en place de contrôle pour les stations d'assainissement supérieures à 20 habitants/équivalent habitant et besoin de fixer un tarif (en harmonie avec la CdC du Confolentais).

## **Ligne de trésorerie**

Le Président expose qu'il est nécessaire aujourd'hui de recourir à une ligne de trésorerie, surtout par rapport aux subventions attendues et non versées. Il travaille aujourd'hui sur le montant et les conditions d'utilisation (taux, durée, commission d'engagement...).

## **Mise à jour des Statuts/Loi NOTRe**

Michel COQ présente la mise en conformité des compétences, obligatoires et optionnelles, qui doit être fait avant le 31/12/2016.

### **A - COMPETENCES OBLIGATOIRES**

**1° Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale

**2° Actions de développement économique** dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

**3° Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage** (*Date d'effet à compter du 31/12/16*)

**4° Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés**

### **B - COMPETENCES OPTIONNELLES**

**1° Protection et mise en valeur de l'environnement**, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Energies renouvelables

- Mise en œuvre du déploiement d'un réseau de bornes de recharges pour véhicules électriques et hybrides en partenariat avec le SDEG

**2° Politique du logement et du cadre de vie**

- Développement d'une politique du logement destinée à la réhabilitation de l'habitat ancien : études diagnostic définissant les besoins, OPAH ou toutes autres procédures

- Rénovation et mise en valeur du petit patrimoine

**3° Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire**

Construction, rénovation, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et de loisirs d'intérêt communautaire

**4° Action sociale d'intérêt communautaire**

- l'insertion sociale et professionnelle des personnes bénéficiant des minima sociaux

- l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Cette insertion s'effectuera dans le domaine de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (compétence optionnelle)

### **C – COMPETENCES FACULTATIVES/SUPPLEMENTAIRES**

- Création et gestion de zones d'aménagement différé, afin de permettre une maîtrise foncière, autour des zones d'activités, des pôles touristiques

- Mise en place des moyens d'un suivi de la gestion de l'espace sur le territoire :

. la numérisation du cadastre des communes

. le suivi et la retranscription des modifications cadastrales avec le concours du service des impôts

- Réalisation d'équipements touristiques

*I : Equipements touristiques existants : Village de gîtes du Cruzeau, Aventure Parc,*

*Maison des Lacs, Camping des Lacs, Petit camping et Base nautique des Lacs,*

*Aires de détente, Aires de camping, Pontons handi pêche situés autour des lacs de Haute Charente, Village de vacances à Montembœuf*

*II : Création d'équipements touristiques contribuant à l'attraction touristique du territoire, accessibles à tous, qui ne compromettent pas l'existence d'équipements similaires proches et lorsque tous les réseaux nécessaires sont présents. Ne pourront être créés des équipements touristiques à caractère sportif et de loisir qu'en l'absence d'équipement de cette nature sur le territoire*

- Contrôle de l'assainissement non collectif et création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

- Traitement ultime des Déchets industriels banals

- Soutien aux activités culturelles et sportives : activités organisées sur le territoire communautaire ayant une notoriété territoriale et extraterritoriale
- Prise en charge de la participation au contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours.
- Technologies de l'information et de la communication (TIC)
- Actions en faveur de la réduction la fracture numérique sur le territoire
- Soutien aux communes et aux associations partenaires de la communauté de communes de Haute-Charente (CCHC) pour le développement des TIC dans tous les domaines au niveau du territoire de la CCHC
- Mise en œuvre de toute action permettant de lutter contre la désertification médicale en Haute-Charente et notamment la construction et l'exploitation de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et de Cabinets d'appui
- Animation de l'Été Actif en Haute Charente

Ces compétences devront être approuvées par la suite par les conseils municipaux.

L'intérêt communautaire des compétences est ensuite soumis au vote des délégués communautaires :

**Sont déclarés d'intérêt communautaire :**

- les **5 piscines** publiques de Haute Charente situées à Chasseneuil sur Bonniere (1), Saint-Claud (1), Roumazières Loubert (1), Chabonais (1) et Montembœuf (1)
- les **5 gymnases** de Haute Charente situés à Chasseneuil sur Bonniere (2), Roumazières Loubert (1), Chabonais (1) et Montembœuf (1)
- la **MARPA** située sur la commune de Montembœuf.

Sont considérés « **Petit patrimoine** » des éléments situés sur le domaine public, naturels ou bâtis d'usage commun (puits, fontaine, lavoir, ...) ou présentant une valeur architecturale, historique ou religieuse (calvaire...)

Les actions d'intérêt communautaire de la politique locale du commerce et du soutien aux activités commerciales sont les suivantes :

- **Actions** d'aide à la promotion et à la commercialisation de produits locaux contribuant à la notoriété du territoire intercommunal (dépliants publicitaires, stands sur les foires et salons)
- **Création de multiples ruraux :**

Le multiple rural doit répondre aux critères cumulatifs suivants :

- . L'activité doit rendre service à la population avec un rayonnement extra-communal, critère défini après une étude de faisabilité déterminant la zone de chalandise ;
- . L'activité doit être localisée dans le bourg, afin d'éviter le mitage et l'abandon d'anciens locaux, avec la possibilité de stationnement proche ;
- . Le projet doit répondre au dernier commerce dans sa spécialité et ne pas risquer de compromettre l'existence de commerces proches : les commerces relevant de communes disposant d'une bonne structure commerciale sont exclus ;
- . Les transferts d'activité sont exclus.

Décision : unanimité de l'assemblée sur ces nouvelles dispositions statutaires. **Les délibérations seront prises.**

**Aménagement, entretien gestion aires d'accueil gens du voyage - Adhésion au SMAGVC** (*Syndicat Mixte pour l'Accueil des gens du Voyage en Charente*)

Marcelle FOUILLEN indique que la décision sur ce point est repoussée en novembre.

**Compétence Bornes de charge électrique « transfert » au SDEG 16**

Jean-Pierre COMPAIN met en garde les élus sur le fait que toutes les communes n'auront pas à terme forcément des bornes sur leur territoire. Il s'agit d'un investissement pour le futur, vu le peu de nombre de véhicules à l'heure actuelle équipés ainsi. Jérôme Lambert précise que cet équipement est localisé plutôt dans les endroits touristiques, les utilisateurs se raccordant davantage chez eux.

Après avoir délibéré favorablement pour la prise de compétence sur les bornes de charge électrique lors du conseil communautaire du 15 juin 2016, les délégués doivent se prononcer désormais pour transférer cette compétence au SDEG 16.

Décision de l'assemblée : unanimité moins une abstention (*D. TRIMOULINARD*). **Une délibération sera prise.**

## Taxe de Séjour Tarifs 2017

Sébastien LAVAUZELLE indique qu'avec la loi NOTRe, les collectivités doivent désormais délibérer tous les ans sur les tarifs pratiqués. Ceux ci sont harmonisés avec ceux de la CdC du Confolentais, afin d'en faciliter la collecte :

Type & Catégorie d'hébergement	Tarifs 2016	Tarifs suggérés
Hôtels de tourisme 5 étoiles – Résidences de tourisme 5 étoiles – Meublés de tourisme 5 étoiles	1,20 €	1,20 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, Résidences de tourisme 4 étoiles, Meublés de tourisme 4 et 5 étoiles	0,80 €	0,80 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles – Résidences de tourisme 3 étoiles – Meublés de tourisme 3 étoiles	0,60 €	0,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, Résidences de tourisme 2 étoiles, Meublés de tourisme 2 étoiles, Villages de vacances de catégorie grand confort, Meublés de tourisme 2 étoiles, tous établissements de caractéristiques équivalentes confort.	0,50 €	0,50 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, Résidences de tourisme 1 étoile, Meublés de tourisme 1 étoile, Villages de vacances de catégorie confort. Tous établissements de caractéristiques équivalentes. Chambres d'hôtes, Emplacement dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques	0,50 €	0,50 €
Hôtels de tourisme classés sans étoile Résidences de tourisme sans étoile, Meublés de tourisme sans étoile, tous établissements de caractéristiques équivalentes. Hôtels et Résidences de tourisme, Villages de vacances et Meublés de tourisme en attente de classement ou sans classement.	0,20 €	0,20 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain de d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0,40 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain de d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

Les tarifs ci-dessus sont approuvés à l'unanimité. **Une délibération sera prise.**

## Exonérations TEOM 2017

Jean François DUVERGNE présente les demandes d'exonération au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des entreprises suivantes :

### Commune de Chabanais (16150)

- SCI Les Bouèges, parcelle AE 41
- SCI BURBAUD (Autosur), parcelle D 983
- Sarl LEPREUX, parcelle AL 188
- Société CHABADIS (SUPER U), parcelles AE 0050, A0 336
- Garage de la Grène, parcelle AK 267 (partie commerciale uniquement)

### Commune de Brigueuil (16420)

- SCI MCP, parcelle I 962

### Commune de Chasseneuil sur Bonnieure (16260)

- Sarl FOURGEAUD, parcelles ZD 3, ZD 4 et ZD 63
- SCI JMPR16, parcelles E 1044, E 1045, E 1046

### Commune de Nieuil (16270)

- E.M.AUTOMATISME, parcelle D 714
- LEGER Frank, parcelle G 553 (point de collecte a plus de 200 mètres)

### Commune de La Péruse (16270)

- Garage ANDRIEUX, parcelles A 111 et A 112

### Commune de Roumazières-Loubert (16270)

- SCI BELLY, parcelle AP 117 (partie commerciale uniquement)
- AUTOSUR, parcelle AH0011 (local commercial uniquement)
- MENUISERIE DE L'UNION, parcelle AE 324
- PASCAUD J-Michel, parcelle AE 0007 (partie commerciale uniquement)
- Sarl FOURGEAUD, parcelle AK 218

### Commune de Saint Quentin sur Charente (16150)

- GEORGES Michel, parcelle D 554 (local commercial uniquement)

**Commune de Saint-Claud (16450)**

- LAVILLE Roland, parcelles F 365, AB 468

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité, moins une abstention. **Une délibération sera prise.**

### Décisions modificatives Rectification du BP 2016

Le Président explique qu'il s'agit essentiellement d'écritures comptables, suite aux recommandations de la DGFIP qui permettent de « renforcer » la section d'investissement du budget de notre collectivité.

#### Propositions de rectifications du budget primitif 2016 de la CdC Haute Charente :

<b>Section de Fonctionnement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
compte 023	-250 000.00		compte 002	-269 079.30
compte 615231	-3 000.00		compte 773	2 500.00
compte 615232	-2 000.00		compte 7788	4 300.00
compte 6557	-5 800.00		compte 752	-0.70
compte 6558	-1 480.00			
	<b>-262 280.00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>-262 280.00</b>
<b>Section d'investissement</b>				
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>		
020 Dépenses imprévues	205 995.53		compte 021	-250 000.00
Projet Pylone	100 000.00		compte 1068	268 593.46
autour des Lacs			compte 001	287 402.07
	<b>305 995.53</b>	<b>TOTAL</b>		<b>305 995.53</b>

Décision : unanimité du conseil communautaire. **Une délibération sera prise.**

### Validation des modalités de la mise en place du Compte Epargne Temps

Marcelle FOUILLEN expose les trois possibilités concernant les jours épargnés dans le cadre du compte épargne temps, à savoir :

- Indemnisés,
- Pris en compte au titre du régime de retraite additionnelle (RAFP) qui est une prestation de retraite versée en complément de la retraite de base,
- Pris sous forme de congés.

Décision de l'assemblée concernant les trois possibilités : 4 contre, 1 abstention. **Une délibération sera prise.**

### Emprise foncière du rondpoint « Est » Roumazières Loubert

Michel COQ évoque les conditions de la participation de l'entreprise Terreal au financement du rond-point sur la RN 141 à l'est de Roumazières-Loubert. Terreal nous cède les terrains (environ 5 000 m<sup>2</sup> acquis à 12 €/m<sup>2</sup>) avec le versement d'une soulte de 67 k€, soit un total de 150 K€. Le coût total de l'opération est de 588 K€.

Décision : unanimité de l'assemblée.

### Village Vacances Montembœuf - Tarifs 2016 - Création Régie

Ce site étant d'intérêt communautaire depuis le 27/07/16, les tarifs 2016 appliqués par la commune de Montembœuf doivent être validés par notre collectivité :

Du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 30 juin 2016 et du 1<sup>er</sup> septembre 2016 au 31 décembre 2016 :

Pavillon 1 chambre → 22.86 €la nuit - 160 €la semaine - 303 €le mois

Pavillon 2 chambres → 25.14 €la nuit - 176 €la semaine - 327 €le mois

Pavillon 3 chambres → 28.00 €la nuit - 196 €la semaine - 405 €le mois

Du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 31 août 2016 :

Pavillon 1 chambre → 36.71 €la nuit - 257 €la semaine

Pavillon 2 chambres → 41.86 €la nuit - 293 €la semaine

Pavillon 3 chambres → 47.14 €la nuit - 330 €la semaine

Caution :

Egale à un loyer, selon le nombre de chambres du pavillon loué et la durée du séjour

Aucune caution n'est établie pour les locations de moins d'une semaine

Pour les locations à l'année, le loyer mensuel ne change pas pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août

Notre collectivité percevra la taxe de séjour pour toutes les locations qu'elle reversera à l'Office de Tourisme. Par ailleurs, une régie de recettes va être mise en place.

Le conseil communautaire valide à l'unanimité toutes ces dispositions financières. **Une délibération sera prise.**

**Financement du dispositif ADEL** (Aide au Développement Economique Local des Très petites Entreprises) **Pays**

Les élus font part de leur accord à l'unanimité pour une rallonge de 9 000 euros demandée par le Pays de Charente Limousine, gestionnaire de ce dispositif d'aide aux créateurs et développeurs de petites entreprises. **Une délibération sera prise.**

### **Questions & Informations diverses**

Denis VITEL demande comment CALITOM gère les conteneurs à verre qui débordent. Michel COQ, par ailleurs vice-président de CALITOM, lui indique que le prestataire, souvent défaillant dans le passé malgré les mises en demeure, a mis aujourd'hui les moyens techniques et humains nécessaires pour répondre à ce problème. Par ailleurs, l'usine collectrice de Chateaubernard est souvent saturée.

La séance est levée à 22 heures 30.



Arrêté de signatures  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
du mardi 20 septembre 2016 à 20 h Espace Haute Charente Roumazières Loubert

**Le Président**  
**Christian FAUBERT**

**Les délégués présents**